

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 7 (1915)
Heft: 2

Artikel: Un manifeste de la Fédération française des ouvriers des métaux
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383068>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pratique du secrétariat international est nuisible à tous les points de vue aux unes et aux autres des organisations affiliées à l'Union internationale.

Les conséquences fatales de cette maudite guerre empêchent actuellement toute action commune et efficace à entreprendre en faveur des intérêts communs du prolétariat et pour la sauvegarde de son organisation syndicale. C'est là ce qui nous tourmente depuis longtemps.

Le fait de nous sentir trop isolés, trop faibles et insuffisamment préparés pour pouvoir nous opposer d'une façon efficace à la continuation de cette guerre horrible et pour paralyser ses effets désastreux nous meurtrit l'âme. Pour ces raisons, nous aussi désirons vivement une entente entre les centres nationaux des syndicats des différents pays, sur les dispositions à prendre pour assurer le maintien de notre union internationale et pour permettre à son secrétariat de reprendre bientôt ses fonctions.

Votre idée, de transférer le siège du secrétariat actuel dans un pays neutre repose sur des raisons que nous comprenons parfaitement. Nous pouvons en principe approuver votre idée, pour autant qu'il s'agit du transfert provisoire (passager) du secrétariat international dans un pays neutre.

Quant à votre proposition de désigner Berne (Suisse) comme nouveau siège du secrétariat international, elle nous paraît très raisonnable. Cependant nous ne devons pas vous cacher que l'Union syndicale suisse aurait quelques difficultés pour trouver à bref délai les moyens financiers et les personnes capables pour assurer le bon fonctionnement de cette institution de l'internationale syndicale. En tous cas, il nous semble impossible et injuste vis-à-vis des camarades auxquels la direction et les fonctions essentielles du bureau de l'Union syndicale internationale étaient confiées jusqu'à présent, d'exiger que le personnel du secrétariat international soit d'origine neutre.

Dans n'importe quel pays neutre, il serait probablement difficile de trouver des camarades assez au courant des questions syndicales internationales et disposant de toutes les connaissances et des capacités techniques nécessaires au bon fonctionnement d'une telle institution.

Donc si l'on peut invoquer de bonnes raisons pour demander le transfert du siège de l'Internationale syndicale de l'Allemagne dans un pays neutre, il n'en est plus de même quand il est question des personnes dont le secrétariat actuel est composé. Ces personnes ne sont responsables ni de la guerre, ni de ses conséquences, ni du rôle que l'Allemagne joue dans cette guerre. Dans notre Internationale syndicale tout le monde

devrait comprendre cela. D'autre part, le transfert du secrétariat international ne pourra servir à quelque chose que si la majeure partie des centres nationaux des syndicats y consentent. Il sera probablement très difficile d'obtenir l'approbation des centrales syndicales de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Hongrie pour le transfert d'une institution dont le développement a coûté de grands sacrifices à nos camarades allemands. Vouloir insister sur cette condition, que le secrétariat international devra être entièrement composé de personnel neutre, ce serait provoquer l'échec certain de vos efforts en faveur du maintien de l'Union syndicale internationale.

Tout ce que l'on peut faire à ce sujet, est à notre avis de placer le secrétariat sous la direction provisoire d'un *vice-président* à choisir dans le pays désigné comme siège passager et de demander à ce que le personnel du secrétariat international soit composé de ressortissants de différents pays. Il nous semble que cette question ne pourra trouver une solution satisfaisante, sans avoir été discutée à fond entre les représentants des centres nationaux des syndicats des différents pays. A cet effet, nous proposerons au président de l'Union internationale de convoquer aussitôt possible une conférence extraordinaire, en choisissant soit Amsterdam, soit Berne comme lieu de réunion. A cette occasion, on pourrait non seulement discuter le problème du siège de l'Union, mais en même temps on pourrait examiner de quelle façon le secrétariat international pourrait reprendre ses fonctions, déjà avant que la guerre soit terminée.

Voilà, chers camarades Appleton et Jouhaux, ce que nous pouvons vous répondre aujourd'hui sur la question que vous nous avez posée.

Dans l'espoir qu'une entente à ce sujet puisse intervenir à bref délai et en exprimant le vœu ardent que la paix vienne bientôt mettre fin aux souffrances des peuples et aux difficultés dans lesquelles le mouvement ouvrier se débat actuellement, je vous adresse, chers camarades, nos salutations fraternelles

Pour le comité directeur de l'Union suisse des Fédérations syndicales.

Le secrétaire: *Aug. Huggler.*



Un manifeste de la Fédération française des ouvriers des métaux.

Notre attitude. — Notre pensée.

Ce 1^{er} mai 1915 verra se terminer le neuvième mois d'une guerre atroce, sans précédent dans l'histoire.

Ce jour de 1^{er} mai, il y aura neuf mois que, suivant les nobles, véridiques et courageuses paroles prononcées par Karl Liebknecht le 2 décembre 1914 :

Le mot d'ordre allemand : « contre le tsarisme », tout comme le mot d'ordre anglais et français : « contre le militarisme », a servi de moyen pour mettre en mouvement les instincts les plus nobles, les traditions et les espérances révolutionnaires du Peuple au profit de la haine entre les Peuples.

Et rendre possible, inévitable, ajouterons-nous, le déclenchement de la guerre par le déchaînement des passions et l'aveuglement général.

Neuf mois durant lesquels tout ce que le génie humain a découvert de plus perfectionné a été mis au service du meurtre et de l'assassinat en masse des travailleurs, que chaque 1^{er} mai réunissait fraternellement, par la pensée, par dessus les frontières.

Neuf mois ! que toute la presse de tous les pays invente toutes sortes de calomnies et de mensonges. Qu'oubliant la noblesse de son rôle, elle s'acharne, sans mesure ni répit, à tromper les travailleurs, à cultiver les haines fratricides entre les peuples. Qu'elle fait appel aux passions les plus basses, aux instincts les plus vils, aux sentiments les plus misérables, aux repréailles les plus féroces que nous qualifions : Crime contre la dignité, la pensée, l'humanité ; contre l'Internationale ouvrière tout entière qu'on veut abattre et que nous avons défendue et défendrons demain encore, envers et contre tous.

Neuf mois, enfin que la haine triomphe contre la justice et la vérité. Que la logique, le simple bon sens, la raison sont supplantés par le mensonge déshonorant et infamant.

C'en est assez ! et nous n'avons pas voulu que passe ce 1^{er} mai sans que notre voix se fasse entendre. Nous avons tenu, en ce jour de 1^{er} mai, à répéter pour tous nos militants, nos adhérents, nos organisations, nos camarades d'Allemagne et d'Angleterre, d'Autriche-Hongrie et de Belgique, de toutes les nations unies par l'Internationale, ce que nous disions, ce que nous avons déclaré dès le premier jour du conflit : Cette guerre n'est pas notre guerre !

Cette guerre est le résultat « d'une politique de colonialisme et d'impérialisme agressifs dans laquelle tous les gouvernements ont une part de responsabilité. »

Ainsi que la conférence de Londres, du 14 février 1915, fut obligée elle-même de le reconnaître.

Telle était notre pensée, ce que nous disions le jour de la déclaration de guerre, ce que nous n'avons pas cessé de proclamer au sein du comité confédéral. Et, il nous sera permis de le rappeler :

le jour même où, au comité confédéral, se posa la question de la collaboration au comité de secours national, une seule voix, celle de nos délégués, s'y éleva pour dire en substance :

Il nous faudrait limiter notre collaboration en tenant compte de nos principes. Notre collaboration au comité de secours national est un pas dans une mauvaise voie. Peut-être serait-il imprudent de ne pas le franchir, mais franchissons-le en nous promettant que nous devons, dans l'avenir, ne nous engager qu'en tenant compte du rôle et des principes de la C. G. T.

Et en parlant ainsi, nos délégués entendaient, en notre nom, que c'était l'extrême limite du concours, de la collaboration morale que nous devions donner à des gouvernants qui, avant la guerre, n'avaient jamais cessé de persécuter, d'opprimer la classe ouvrière. Nous entendions que le rôle de la C. G. T., de ses militants, était, avant tout, de se préoccuper des organisations syndicales pour voir ce qu'il était possible de sauver de la tourmente.

Nous entendions qu'il était nécessaire de garder toute notre liberté, notre indépendance vis-à-vis des gouvernants. Qu'à nous associer à leur action propre pour la guerre, à les suivre aveuglément, nous perdions le droit, la raison, la force morale d'en faire reproche à ceux qui, dans leur pays, n'ont pas hésité à se ranger du côté des gouvernants et de nous présenter, après la guerre, en toute indépendance, devant l'Internationale ouvrière.

Qu'enfin, à collaborer trop étroitement avec nos gouvernants, nous perdions le droit de faire appel à la raison, pour la paix, avant l'heure qu'ils choisiraient eux-mêmes.

C'est pourquoi, pour ces seules raisons, chaque fois que cela fut nécessaire, notre voix s'éleva véhémentement, au sein du comité confédéral, contre ceux des nôtres, de nos amis qui, faisant litière des principes syndicalistes et internationalistes, prétendaient mettre au service des gouvernants l'autorité morale de la C. G. T. pour accentuer l'œuvre de carnage et de ruine provoquée par la guerre.

Quand ils nous disaient que, seul, le militarisme prussien était cause de la guerre, nous répondions qu'il y avait un militarisme impérialiste européen, mondial, issu de la volonté de tous les gouvernants, ayant une responsabilité égale dans la guerre.

Quand, pour entraîner nos camarades jusqu'au bout, — et quel bout ? — ils prétendaient que la guerre aboutirait à la disparition du militarisme, nous répondions que c'était leurrer la classe ouvrière car, fatalement, le militarisme survivrait à la guerre.

Quand, plus ou moins ouvertement, on osait dire que la guerre était une guerre de races : latins contre germains, nous disions qu'il était criminel de propager pareille stupidité.

Quand on parlait du dépècement territorial de l'Allemagne, nous avons répondu que c'était folie criminelle, irréalisable, pouvant tout au plus, exciter les sentiments nationaux des travailleurs allemands et les pousser à une résistance désespérée et sans issue.

Quand, aveuglés du même impérialisme qu'ils reprochaient aux Allemands, certains réclamaient qu'en France on profite de la guerre pour conquérir les débouchés extérieurs de l'Allemagne, nous avons crié à l'absurdité de pareilles prétentions, quand, en fait, toute une nation a ses éléments actifs engagés, ou au service de la guerre. Comme, aussi, un des moyens d'exaspérer les travailleurs allemands et de prolonger le conflit, comme de préparer, à brève échéance, une nouvelle guerre. A cette folie impérialiste, nous opposons l'entente, par la libre concurrence, des nations sur tous les marchés du monde, entente à laquelle chacune d'elle apporterait son génie particulier, son activité commerciale personnelle ou collective, basée sur sa puissance créatrice de bien-être, de liberté : les forces de travail pour la paix.

Quand ils criaient à la guerre de libération, nous leur montrions, à l'extérieur, l'aveugle et impitoyable puissance de réaction de la Russie aussi implacable qu'avant la guerre. A l'intérieur, toutes les forces de réaction travaillant, dans tout et partout, à la préparation de l'asservissement moral et matériel de toute la classe ouvrière, de tous les prolétariats, au bénéfice du capitalisme et des forces rétrogrades du passé.

A ceux qui, neutres dans la guerre, tentaient, par-dessus les frontières, les passions et les haines, de faire entrevoir une lueur de paix aux belligérants, nous les avons assurés de notre sympathie et encouragés à poursuivre leurs efforts. Et la conférence de Londres, par l'opposition de notre représentant au comité confédéral qui y était délégué, fut obligé de tenir compte de notre point de vue.

Telle a été, dans ses grandes lignes, notre attitude. Telle est encore aujourd'hui, plus que jamais, notre pensée tout entière.

C'est parce que telles furent notre attitude, notre pensée, que nous considérons comme un devoir de nous associer au manifeste des travailleurs allemands qui, courageusement, approuvant l'attitude de Karl Liebknecht, Mehring, Ledebour, Zetkin, Rühle, Rosa Luxemburg, font appel à l'Internationale et déclarent :

« Et aujourd'hui, le vrai but de la guerre nous est révélé : les gouvernements antagonistes veulent l'épuisement des nations ennemies.

« Ils redoutent une paix armée qui ne serait qu'une pause avant un nouvel appel aux armes. Par conséquent, l'ennemi doit être écrasé de telle façon qu'il ne puisse jamais plus se relever. Chacun d'eux veut atteindre les racines mêmes de l'existence de ses ennemis. Tel est le cri lancé de Russie contre l'Autriche, tel est le cri qui résonne des deux côtés des Vosges et de la Manche.

« Quel sera le résultat inévitable si nous n'opposons nulle résistance à cette fureur déchaînée ? Ou la loi tyrannique du vainqueur, ou — et c'est ce qui apparaît le plus probable — l'égoïsme mutuel jusqu'à l'épuisement de chaque adversaire. Dans ces deux éventualités, le développement économique, démocratique et socialiste de l'Europe sera retardé pour des siècles. »

C'est-à-dire, les classes ouvrières de tous les pays — même de ceux qui se considéreraient victorieux — vaincues, divisées, se haïssant pour des siècles. Plutôt que de continuer à nous taire et d'accepter pareille responsabilité, avec ces mêmes camarades nous crions à nos camarades, à nos organisations, à toute l'Internationale :

« Montrons que nous demeurons invinciblement attachés au socialisme international. D'accord avec les résolutions des congrès internationaux, travaillons maintenant, puisque nous n'avons pas été capables d'empêcher la guerre, travaillons de toute notre force à une rapide conclusion de la paix. Trempons notre volonté de paix pour qu'elle puisse résister à toutes les épreuves. Ce qu'on veut fermement, on le peut. A travers le monde, ignorant toutes les frontières, qu'un seul cri soit désormais entendu : Paix ! »

Non d'une paix militariste avec annexion par la force, non d'une paix avec conquête impérialiste, mais d'une paix basée sur les principes suivants :

Pas d'annexion ;

L'indépendance politique et économique de chaque nation ;

Le désarmement ;

L'arbitrage obligatoire.

C'est cette paix-là que nous voulons, et disons-nous bien, qu'après, la paix ne sera définitive et assurée que le jour où les classes ouvrières de toutes les nations auront acquis, au sein de leurs organisations, une conscience profonde de leurs devoirs réciproques et, par cela même, une puissance d'action véritable capable d'empêcher toute guerre par l'opposition directe des forces organisées et agissantes dans l'Internationale ouvrière.

A nos organisations, à nos militants, à l'Internationale tout entière, nous livrons notre attitude passée, notre pensée présente, la conscience tranquille du devoir accompli. Nous sommes convaincus qu'en agissant ainsi nous avons agi en

conformité des principes fondamentaux, de la tradition du syndicalisme comme de l'Internationale et assuré leur continuité de pensée et d'action.

C'est pourquoi ils penseront avec nous que la Fédération des métaux pourra, la guerre terminée, dire aux travailleurs du monde entier: « Dans les jours difficiles, atroces et douloureux, de carnage, de calomnies, d'infamies et de mensonges, nous sommes restés fidèles à notre foi, à notre devoir de classe international. »

La Fédération des métaux.



La Marque Syndicale en Amérique.

La marque syndicale ou « label » est sans contestation un produit du mouvement syndical américain. Elle a été employée premièrement par les cigariers comme mesure de protection des ouvriers blancs contre la concurrence chinoise. Les cigariers blancs de San Francisco souffraient fortement de la concurrence des chinois, et en 1875 une organisation locale de la Société des cigariers des côtes du Pacifique, inscrite selon la loi de Californie, fit enregistrer une marque protégée. La marque était en papier blanc et était collée sur les caisses de cigares; elle portait l'inscription suivante: « Société des Cigariers. Les cigares de cette caisse sont faits par des ouvriers blancs. Cette marque a été apposée officiellement par la Société des Cigariers des Côtes du Pacifique, elle est reconnue légalement. » Il semble que cette marque a eu pendant un certain temps une influence prépondérante et a fait diminuer les affaires des chinois en faveur des établissements blancs. Les efforts de ce syndicat local pour assurer une clientèle aux cigariers blancs de San Francisco n'eurent pas un effet durable, parce que les cigares étaient importés des Etats de l'Est pour couvrir les besoins en cigares confectionnés par les ouvriers blancs. En 1879, la Société des Cigariers de St-Louis, affiliée à la Fédération centrale des cigariers, introduisit une marque syndicale pour stimuler la demande en cigares confectionnés sur place. La Fédération centrale des cigariers décida d'introduire une marque syndicale au Congrès de septembre 1880. A ce moment, la Fédération Centrale soutenait une lutte à New-York contre la fabrication des cigares à domicile et elle tenta également d'empêcher la fabrication des cigares dans les prisons. Il apparaît clairement que le Congrès considérait la marque syndicale comme une arme dans cette lutte. La marque syndicale de la Fédération Centrale des Cigariers fut un succès; ce fut le moyen qui fit de la fédération un facteur si puissant.

La deuxième période de l'histoire de la marque syndicale est caractérisée par son introduction dans d'autres fédérations, elles s'en servaient de moyen pour lutter contre certaines formes de concurrence dont elles avaient à souffrir. On peut dire que de 1880 à 1890 la marque syndicale n'était pas considérée avant tout comme un moyen d'appel à l'aide des syndicats, mais comme moyen de faire appel au public pour s'opposer à des faits rencontrant la désapprobation générale. Les seules fédérations centrales qui introduisirent la marque syndicale avant 1890, en dehors des cigariers, furent les chapeliers (1885), la Typographia Germano-Américaine (1885), la Fédération des Typographes (1886), les tailleurs de confection pour hommes (1886), les tonneliers (1886), les boulangers (1886), les tailleurs sur mesure (1886), les mouleurs (1887), les cordonniers (1887). La marque syndicale ne joua un grand rôle dans aucune de ces fédérations avant 1890, quand les syndiqués découvrirent que seul l'appel aux camarades des organisations pouvait avoir de l'effet.

En 1913, la Fédération Américaine du Travail groupait 111 fédérations centrales; parmi lesquelles 54 employaient la marque syndicale pour faire connaître les marchandises produites par leurs membres. Nous faisons suivre une liste des syndicats des métaux et des professions similaires qui emploient la marque syndicale:

Organisations	Effectif moyen en 1913
Fraternité internationale des chaudronniers, constructeurs de navires en fer, etc.	16,200
Fraternité internationale des forgerons et aides	9,000
Fédération centrale des ouvriers en couteaux de poche et canifs	300
Fédération internationale des maréchaux-ferrants	5,300
Fédération internationale des constructeurs mécaniciens	71,000
Fédération des polisseurs en métaux, repousseurs, plaqueurs, ouvriers en bronze et en argent	10,000
Fédération internationale des ferblantiers	16,900
Fédération internationale des mouleurs	50,000
Fédération nationale des taillandiers	100
Fédération internationale des poêliers	1,100
Fédération des tisseurs de toile métallique	300

Dans beaucoup de cas, la marque syndicale consiste en un signe portant le nom de l'organisation. Dans quelques rares cas, cependant, l'inscription rend attentif à l'excellence du produit et indique que le travail n'a pas été exécuté dans de mauvaises conditions. La marque syndicale des mouleurs dit par exemple: « Nous certifions par la présente que ce produit est fait par des ouvriers capables, de première classe, membres de la fédération internationale des mouleurs du Nord de l'Amérique, organisation qui s'oppose à la fabrication de produits dans les prisons ou de qualité inférieure. »

En général, les marques sont apposées de